



Séjours Prix Mini Hiver-Printemps 2021/2022

15 SÉJOURS en France en pension complète à prix exceptionnels...

Les séjours Prix Mini bénéficient d'une participation financière exceptionnelle du C.G.O.S. Pour que chaque agent ait la même chance de participer à un de ces séjours, l'attribution se fera par tirage au sort effectué directement par les agences de voyage. Le tirage au sort n'est valable que pour la saison Hiver-Printemps 2021/2022. En cas d'annulation liée à la crise sanitaire, le report du tirage au sort sur une autre saison n'est pas possible, vous en perdez donc le bénéfice. Informations sur les séjours, formulaire de préinscription et coordonnées des agences de voyages sur le site vacances.cgos.info

Qui peut en bénéficier ?

- > Les agents ayant bénéficié d'un séjour Prix Mini en Hiver-Printemps 2020/2021 et en Hiver-Printemps 2019/2020 à La Londe les Maures, Bussang, Luz Saint Sauveur, Bois d'Amont, l'Alpe d'Huez, les Deux Alpes, Tignes, Serre Chevalier, Prapoutel, Hyères, Chorges La Baule, Montgenèvre, Superbagnères, Montchavin, La Plagne, ne peuvent s'inscrire aux Prix Mini Hiver-Printemps 2021/2022.
- > Quand les deux conjoints, concubins ou pacsés travaillent en établissement adhérent au C.G.O.S, chacun peut s'inscrire aux Prix Mini.

Comment se pré-inscrire ?

- > **Au plus tard le vendredi 10 septembre 2021** (cachet de la poste faisant foi), adressez votre formulaire de pré-inscription par courrier à l'agence de voyages concernée (en utilisant uniquement le formulaire téléchargeable sur ce site) ou inscrivez-vous directement en ligne.
- > Au dos de votre enveloppe, indiquez "Séjours Prix Mini Hiver-Printemps 2021/2022" suivi du nom de la destination choisie.
- > Aucun paiement n'est à joindre à votre formulaire de pré-inscription. Le séjour sera à régler uniquement si votre pré-inscription est confirmée par l'agence de voyages après le tirage au sort (voir ci-contre : comment confirmer votre réservation).

Résultats du tirage au sort

- > **Entre le lundi 27 et le jeudi 30 septembre 2021**, les agents, dont le formulaire de pré-inscription aura été tiré au sort, seront informés exclusivement par SMS envoyé par les agences de voyages. Les autres agents ne seront pas contactés. A compter du 30 septembre midi, si vous voyez sur le site vacances.cgos.info que vous avez été tiré au sort mais que vous n'avez pas reçu de SMS, veuillez contacter l'agence de voyages concernée.
- > **A compter du mardi 28 septembre au soir**, les résultats seront disponibles sur le site vacances.cgos.info.
- > Aucune information sur le résultat du tirage au sort ne sera communiquée par téléphone par les agences de voyages ou le C.G.O.S.

Conditions

- > Offre limitée à un séjour par agent sur l'ensemble des sites proposés.
- > Pré-inscription digitale ou envoi limité à 2 formulaires de pré-inscription toutes destinations et agences de voyages confondus.
- > Le dossier C.G.O.S doit impérativement être constitué et enregistré.
- > Le prix du séjour est fonction de votre quotient familial C.G.O.S. Votre quotient familial est calculé lors de l'enregistrement de votre dossier C.G.O.S, si votre avis d'imposition sur le revenu est fourni. Si, lors de votre pré-inscription par tirage au sort, votre quotient familial C.G.O.S n'est pas connu ou est supérieur à au quotient familial plafond, le tarif maximal sera appliqué.

Comment confirmer votre réservation si votre formulaire de pré-inscription est tiré au sort ?

- > Après la réception du SMS de l'agence de voyages, vous devrez confirmer votre séjour en réglant un acompte de 100 € directement à l'agence selon les informations communiquées dans le SMS. Si vous payez par carte bancaire, cet acompte devra être réglé sous 72 heures maximum après la réception du SMS. Si vous choisissez le paiement par chèque, cet acompte devra être adressé à l'agence de voyages sous 72 heures maximum après la réception du SMS (cachet de la poste faisant foi).
- > En cas de non-respect de ces conditions, ou si vos droits C.G.O.S ne sont pas à jour ou si les personnes inscrites sur le formulaire ne sont sur votre dossier C.G.O.S votre pré-inscription sera automatiquement annulée.

Calendrier

Pré-inscription	Au plus tard le vendredi 10 septembre 2021
Envoi par SMS des résultats aux agents concernés	Entre le lundi 27 et le jeudi 30 septembre 2021
Résultats disponibles sur vacances.cgos.info	A compter du 28 septembre 2021 au soir